



Changement de directeur général. Calendrier d'arrêté et d'approbation des comptes sociaux et consolidés 2009 définitifs. Convocation d'une assemblée générale mixte. Objectif de renforcement des fonds propres.

Asnières, le 7 septembre 2010

➤ **Changement de directeur général**

Normaction, le spécialiste français de la gestion des communications téléphoniques des petites et moyennes entreprises annonce que son conseil d'administration a décidé le 23 août 2010 de mettre fin au mandat de M. Christophe Molinié et de nommer en remplacement M. Nicolas Lafon, 41 ans, aux fonctions de directeur général de Normaction.

Nicolas Lafon a exercé à partir de 2003 des fonctions au sein de Risc Group, d'abord en tant que directeur administratif et financier, puis à partir de 2009 comme directeur général délégué en charge des opérations commerciales, marketing et financières. En janvier 2010, il a été nommé directeur des opérations de Risc Group en charge de la division In Box (canal de vente direct TPE / PME).

Monsieur Nicolas Lafon n'exerce plus à ce jour de fonctions chez Risc Group.

➤ **Calendrier définitif d'arrêté des comptes sociaux et consolidés 2009**

La Société rappelle qu'en raison d'évènements postérieurs à la clôture des comptes 2009 mentionnés dans son communiqué du 22 juillet 2010, le Conseil d'administration n'a pas été en mesure d'arrêter définitivement lesdits comptes.

Les discussions engagées avec Monsieur Jean-Marc Amouroux et les sociétés dont il détient le contrôle ont abouti à la conclusion, le 31 août dernier, d'un accord transactionnel sous diverses conditions suspensives et notamment la ratification de cet accord par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société ainsi que son homologation par le Tribunal de commerce de Nanterre.

Dans les dix (10) jours suivant la réalisation de ces conditions suspensives, le Groupe Keyyo (détenteur à ce jour de 5 % du capital et de 3,3 % des droits de vote de la société Normaction) rachètera l'intégralité de la participation détenue par Mega Environnement et M. Jean-Marc Amouroux dans Normaction soit environ 28,20 % du capital social. La totalité du prix d'acquisition de cette participation sera affectée au règlement de créances que Normaction détient sur les sociétés contrôlées par M. Jean-Marc Amouroux.

A l'issue de cette acquisition, Keyyo détiendra 33 % du capital et 26 % des droits de vote de Normaction.

La conclusion de cet accord transactionnel qui arrête définitivement le montant et les modalités de règlement des créances de Normaction sur des sociétés du groupe de M. Jean-Marc Amouroux va permettre (i) à Normaction de déterminer l'impact de cet accord sur ses comptes 2009, et (ii) aux commissaires aux comptes de finaliser leurs diligences.

A l'issue de celles-ci, le Conseil d'administration entend se réunir au plus tard le 10 septembre 2010 aux fins d'arrêter définitivement les comptes sociaux et consolidés 2009.

La Société précise d'ores et déjà que le montant de la perte sociale de l'exercice 2009 devrait être significativement supérieur aux estimations ayant servi de base à l'établissement des données consolidées non auditées communiquées par la société le 1^{er} juillet 2010.

➤ **Approbation des comptes de l'exercice 2009 - Convocation des actionnaires en Assemblée Générale Mixte**

La Société entend réunir ses actionnaires en Assemblée Générale Mixte (AGM) le 30 septembre 2010 aux fins d'approuver les comptes sociaux et consolidés 2009 et précise qu'elle a déjà fait diffuser au bulletin des annonces légales et obligatoires (BALO) le 25 août 2010 un avis de réunion. Elle publiera un avis de convocation le mercredi 15 septembre 2010 après arrêté définitif des comptes 2009.

La Société rappelle que par ordonnance du 18 juin 2010, Normaction a obtenu du Tribunal de commerce de Nanterre la prorogation de trois mois du délai de tenue de son assemblée générale annuelle soit au plus tard jusqu'au 30 septembre 2010.

➤ **Objectif de renforcement des fonds propres de Normaction**

Outre l'approbation des comptes sociaux et consolidés 2009, le Conseil d'administration souhaite soumettre au vote des actionnaires lors de la prochaine AGM, (i) une réduction du capital social par apurement des pertes constatées au titre de l'exercice 2009 à concurrence de 2 837 890 euros par réduction du nominal de 1,50 euro à 0,50 euro, et (ii) l'octroi d'une délégation de compétence au Conseil d'administration pour procéder à l'augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.

La Société envisageant de procéder dans les meilleurs délais à une augmentation de capital afin de renforcer ses fonds propres et garantir la pérennité de son exploitation, le Conseil d'administration a souhaité actualiser ses délégations financières.

➤ **Prochaine communication financière :**

Un communiqué de presse sur les résultats 2009 définitifs sera diffusé le 10 septembre 2010.

Les modalités précises de l'augmentation de capital envisagée feront l'objet d'un communiqué de presse après l'assemblée générale du 30 septembre prochain, lorsque celles-ci auront été définitivement arrêtées par le Conseil d'administration.

➤ **Reprise de la cotation**

La reprise de la cotation des titres NORMACTION interviendra après la publication des résultats définitifs 2009.

A propos de NORMACTION (www.normaction.com) :

Créé en 1997, le groupe NORMACTION intervient en tant que spécialiste français de la gestion des communications téléphoniques des petites et moyennes entreprises. Le Groupe ambitionne de devenir un opérateur et un intégrateur de services et de solutions Telecom pour les TPE PME.

Implanté à Paris et en Région, la stratégie de développement de NORMACTION repose sur un élargissement de sa présence sur le territoire français au travers de nouvelles concessions de proximité.

Alternext - Code ISIN : FRO010210153

Mnémonique : ALNOR



Gilles Destremau
Président
g.destremau@normaction.com



Communication financière
Gilles Broquelet
gbroquelet@capvalue.fr
Tel : 01 80 81 50 01